

03 mai 2024 -16:28

Transfert de propriété du site de l'Abbaye de Villers-la-Ville vers la Région wallonne

Vendredi 26 avril 2024, le Conseil des ministres a marqué son accord pour le transfert de propriété du site de l'Abbaye de Villers-la-Ville de l'État fédéral vers la Région wallonne.

Le bâtiment situé au numéro 53 de la rue de l'Abbaye, qui servait autrefois de maison au gardien du site de l'Abbaye, fait partie intégrante du site et donc de ce transfert.

Dans ce cadre, un projet de nouvel arrêté royal de transfert a été rédigé et sera soumis au Roi pour signature.

||
Après 10 ans d'attente, je suis heureux d'avoir pu, enfin, réaliser ce transfert de propriété tant attendu par tous les acteurs de ce pôle historique et touristique. Cet acte marque une étape significative dans la préservation et la valorisation de patrimoine historique majeur. La réunification du site permettra une gestion mieux coordonnée et plus efficace. Mais surtout, par la mise à disposition de moyens financiers importants, il facilitera la réalisation de nouveaux investissements destinés à conserver et valoriser encore davantage ce site
exceptionnel. ||

secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments

|| DL'Abbaye de Villers est non seulement un fleuron de notre patrimoine, mais aussi une attraction touristique majeure de notre Région. En reprenant la pleine propriété du site, la Wallonie poursuit le travail entrepris avec réussite ces dernières années et l'étend à un projet global qui non seulement préserve, mais aussi magnifie ce trésor. L'Agence wallonne du Patrimoine va pouvoir planifier un projet ambitieux à long terme, à l'échelle de l'ensemble du site, visant sa conservation, sa restauration par phases et sa valorisation. Cette démarche audacieuse, qui peut compter sur le dynamisme de l'asbl de gestion, marque un tournant décisif pour l'Abbaye, consolidant son rôle de pilier du patrimoine et du tourisme en Wallonie. ||

ministre wallonne du Patrimoine et du Tourisme

|| Ce transfert, c'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine des responsables passés et présents de l'asbl. Après la réunification physique réalisée en 2016 avec le nouveau centre du visiteur, c'est désormais une réunification des propriétés. C'est aussi la suite logique pour le développement de l'Abbaye de Villers. Notre asbl, en charge de la gestion du site, aura désormais un seul interlocuteur, cohérent par rapport aux compétences qui sont en jeu ici : le patrimoine mais aussi le tourisme. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre dans laquelle nous pourrons développer de nouveaux projets avec la Région. Nous remercions la Région pour la confiance qu'elle met dans notre asbl et l'État fédéral pour son rôle de propriétaire depuis, rappelons-le, 1892. ||

directeur de l'Abbaye de Villers-la-Ville

Contexte

L'Abbaye de Villers-la-Ville a été érigée en 1146. À l'origine un monastère, ses vestiges représentent aujourd'hui un site touristique classé.

Jusqu'ici, ce site était propriété de l'État fédéral et figurait sur la liste dressée par le ministère de Travaux publics en application de l'article 19 de la loi du 1er avril 1971 portant création d'une Régie des Bâtiments, et approuvée par arrêté royal du 2 août 1972.

En parallèle, depuis 1992, la gestion quotidienne du site est effectuée par l'asbl « Abbaye de Villers-la-Ville » (anciennement asbl « Association pour la promotion touristique et culturelle de Villers-la-Ville »).

Désormais, la Région wallonne qui possédait déjà une série de terrains avoisinants, sera propriétaire de ce site également, ce qui permettra une gestion plus simple et homogène

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Johan Vanderborght
(FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)479 63 14 16
press@buildingsagency.be